



DECLARATION LIMINAIRE CGT FINANCES PUBLIQUES CTPD du 15/04/2011

Monsieur le Président,

Une fois de plus, la crise est instrumentalisée par de nouvelles offensives patronales et gouvernementales contre le coût du travail en France et dans les autres pays membres de l'Union européenne.

Or, cette crise trouve aussi son origine dans l'insuffisance des rémunérations et pensions versées tant aux actifs qu'aux retraités.

Face à l'augmentation du coût de la vie, aux pertes de pouvoir d'achat cumulées au titre des années précédentes, au gel projeté pour l'année 2011, celui fortement envisagé pour 2012 et 2013, c'est une véritable mécanique de paupérisation des agents qui est aujourd'hui proposée !

Dans les faits, aucune des mesures au nom de l'amélioration des grilles de rémunérations catégorielles ne compensent l'accélération des pertes de pouvoir d'achat subies par les agents depuis une décennie.

Rappelons ici que la perte de pouvoir d'achat dans la fonction publique depuis l'année 2000 est de près de 9 % et que le gel annoncé des rémunérations sur une période de trois ans entraînerait une perte de 16 %, à cela s'ajoute l'augmentation des cotisations salariales imposée par la réforme des retraites.

La CGT Finances Publiques exige :

- Une augmentation immédiate de la valeur du point de l'indice devant porter le salaire minimum de départ de la catégorie C à 1600 euros,
- Un véritable rattrapage des pertes de pouvoir d'achat depuis l'année 2000,
- La prise en compte des régimes indemnitaires dans le calcul des pensions,
- Une réforme complète des grilles indiciaires,
- La définition de plans pluriannuels de requalification des emplois devant permettre, la reconnaissance des qualifications de l'ensemble des personnels au moyen d'examens professionnels mais également dans le cadre d'une réforme des concours et des carrières.

Les annonces faites par le ministre aux OS faites le 10 mars dernier restent insuffisantes et contestables du fait de leur financement par le biais des gains budgétaires générés par les suppressions d'emplois dont la volumétrie restera inchangée dans les années à venir.

En 2011 ce sont plus de 2700 emplois qui ont été supprimés à la DGFIP venant s'ajouter aux 2565 supprimés en 2010. Ces suppressions d'emplois sont totalement inacceptables parce qu'elles détériorent les conditions de vie au travail, remettent en cause l'exercice de l'ensemble des missions dans les services et l'accès pour tous à un service public de qualité.

Le projet de mouvement des personnels de la catégorie C filière fiscale en est une fois de plus l'exemple flagrant : 5 départs hors département, aucune arrivée alors que 37 agents attendent toujours leur rapprochement et un affichage de la DGFIP d'un solde excédentaire de 12,6 agents.

Cet excédent n'est qu'un artifice comptable lié aux suppressions massives d'emplois et ne traduit pas la réalité quotidienne des agents.

Cette situation va encore s'aggraver car l'Administration n'a pas connaissance de tous les départs en retraite d'ici la fin de l'année.

La CGT réitère sa demande relative à la liste nominative des départs en retraites pour l'année 2011.

Les mesures relatives à la campagne IR déployées cette année sont la traduction de ce prétendu sureffectif. Où on oblige les agents à quitter leur mission véritable pour renforcer les sip afin de pallier le manque de personnel des SIP.

La nature ayant horreur du vide tous les services sont désormais mis à contribution afin d'assurer la campagne de l'IR. La DRFIP du Nord fait du rapiéçage !

Votre situation est certes plus confortable en décembre lorsque vous annoncez les suppressions d'emplois qu'à l'heure où il faut remplir les missions de services public dévolue à la DGFIP.